Image not found or type unknown

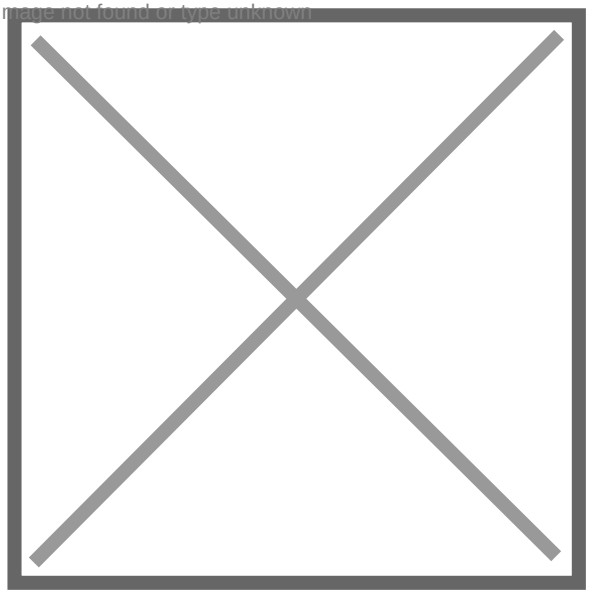

Propriété intellectuelle sur internet

Par **Ubloo**, le **11/02/2017** à **13:03**

Bonjour,

J'ai plusieurs questions concernant la propriété intellectuelle sur internet, et plus particulièrement sur les forums.

Il existe des forums dédiés à l'écriture en amateur. Le plus souvent les textes sont postés simplement sous forme de messages, comme celui que vous lisez en ce moment. Certains de ces forums précisent qu'il est interdit de reproduire ces textes sans l'accord de l'auteur, mais pas tous.

Alors je voudrais savoir quelle est la législation concernant ce sujet ?
A partir de quand considère-t-on qu'un texte est une oeuvre, une propriété intellectuelle ? Par exemple, est-ce que ce message est considéré comme ma propriété intellectuelle ?
De plus, si l'auteur ne précise pas qu'il est interdit de reproduire son texte sans sa permission, encoure-t-on malgré tout des poursuite en cas de reproduction ?

J'aimerais également savoir ce qu'il en est des traductions. Si je vais traduire un texte anglais (sur un forum anglais donc), et poster cette traduction sur un forum français, m'exposé-je aux mêmes sanctions ?

Voilà les quelques questions qui me tracassent. En vous remerciant par avance pour vos réponses,

Ubloo

Par **SJ4**, le **11/02/2017** à **14:54**

bonjour,
Pour qu'un texte soit considéré comme une œuvre de l'esprit, ce texte doit être le reflet de la personnalité de son auteur. cela ne me parait pas le cas de votre message ci-dessus, j'aurais pu écrire le même. un texte sur un forum littéraire peut par contre refléter la personnalité de l'auteur et donc être protégé.

il n'y a rien de spécial à faire pour qu'une œuvre soit protégée, peu importe ce que dit ou ne dit pas le site.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés